? Dans quelle situation est-il permis de mentir

Dans quelle situation est-il permis de mentir ?

Question

Le mensonge est un péché grave, alors dans quelle situation est-il permis de mentir? Peut-on mentir pour sauver sa vie ?

Résumé de la réponse

Dire la vérité et combattre le mensonge sont des valeurs très importantes dans les enseignements islamiques. Elles sont si importantes que mentir est parfois considéré plus abominable que la consommation de l'alcool. Mais malgré tout cela, si se réserver de tenir des propos mensongers risque de causer un autre dégât plus grave que le mensonge (tel que: la mort d'un innocent ou l'attaque de l'ennemi contre l'islam, les différends et l'hostilité entre deux croyants…) le mensonge devient alors permis à ce moment. Si l'homme peut employer une expression à double sens pour éviter de mentir, alors il est tenu d'agir de la sorte.

Réponse détaillée

Dire la vérité et combattre le mensonge sont les valeurs très importantes dans les enseignements islamiques. L'imam Sadiq (as) dit : « Ne regardez pas l'excès d'inclinaison ou de prosternation des individus car cela est déjà peut être devenu un reflexe qu'ils ne peuvent abandonner sans se sentir mal à l'aise. Cherchez plutôt à savoir si les propos qu'ils tiennent sont vraies ou s'ils sont clairs ».[1] En d'autres termes, la vérité et l'honnêteté sont les critères par lesquelles on reconnait les hommes bien et les croyants.

Il est écrit dans un hadith de l'imam Baqir (as) : « Dieu a fait des clés pour fermer le mal et les mauvaises choses et les boissons alcooliques sont les clés qui ouvrent ces portes (la raison et le discernement sont des choses qui empêchent l'homme de pencher vers les mauvaises choses et une fois que la consommation de l'alcool réussi à suspendre le discernement et le raisonnement chez quelqu'un, il est très facile pour lui de sombrer dans les mauvaises choses sans s'en rendre compte). L'imam ajoute ensuite : « le mensonge est pire que la consommation de l'alcool ».[2] C'est à ce niveau qu'on établit un lien entre le mensonge et d'autres péchés car le pécheur ne peut jamais tenir des propos véridiques, parce que la vérité va le démasquer et pour dissimuler les traces de ses péchés, il doit avoir recours au mensonge. En d'autres termes, le mensonge libère l'homme du péché alors que la vérité le met plutôt à l'étroit.[3] Le

pire côté du mensonge est qu'il détruit la confiance.

En effet, nous savons bien que la confiance mutuelle constitue la plus grande valeur et le plus important capital au sein d'une société. Le mensonge, la trahison et la tricherie sont les choses les plus dangereuses qui détruisent cette confiance dans la société sont. C'est à ce niveau que nous saisissons l'importance capitale de dire la vérité et d'abandonner le mensonge dans les enseignements islamiques. Mais malgré tout cela, dans certaines situations d'urgence (extrême urgence) il est permis de mentir. Mais cette permission de mentir se limite à la durée de la situation d'urgence pas plus. On entend par urgence dans ce cas un besoin extrême par lequel on évite un grand préjudice en utilisant le mensonge (une situation de danger du genre lorsqu'une vie est en danger, quand on peut empêcher l'invasion du territoire islamique par l'ennemi et lorsqu'on peut empêcher les conflits entre deux frères musulmans). De toutes les manières, lorsqu'une situation plus abominable que le mensonge se présente on peut l'éviter en tenant des propos mensongers.

Il faut rappeler que quoiqu'il soit permis de mentir dans les situations d'extrêmes urgences et éviter un préjudice insupportable, s'il existe d'autres moyens pour sortir de ce genre de crises sans passer par le mensonge on doit utiliser cette option; la dissimulation ou l'expression à double sens est l'un de ces moyens. Comme son nom l'indique, l'expression à double sens signifie parler de manière à laisser les nuances dans ses propos: un sens évident et clair pour l'interlocuteur et un autre sens plutôt caché qui est l’objet du message qu'on cherche vraiment à transmettre.

L'interlocuteur ne perçoit pas immédiatement ce sens. Si pour écarter de soi ou d'un frère musulman un quelconque préjudice on est obligé de s'exprimer avec nuance, il est mieux d'utiliser cette méthode de dissimulation que de tenir des propos mensongers. Lorsqu'il faut mentir par urgence il n'y a aucune différence si ce mensonge s'oriente sur soi-même ou si cela porte sur un autre croyant. L'imam Reza (as) dit : « celui qui dit la vérité concernant son frère musulman et que cette vérité lui crée plutôt des problèmes est considéré en réalité comme un menteur. Dieu considère comme un véridique celui qui ment au sujet de son frère musulman et lui évite des problèmes grâce à ce mensonge ».[4] L'imam Sadiq (as) dit : « Chaque mensonge sera retenu le jour du jugement excepté : si quelqu'un ment en situation de guerre (tromper l'ennemi) ce mensonge ne comptera pas le jour du jugement; mentir dans le but de réconcilier deux personnes (régler les conflits et faire la paix entre les musulmans)… ».[5] Le messager de

Dieu (ç) dit à l'imam Ali (as) : « Dieu aime le mensonge qu'on profère dans l'intention d'arranger les choses et de faire du bien, par contre le mensonge qui détruit et dégradent les choses est une situation que Dieu Déteste »[6].

En effet, il est très important de respecter les marges et les limites dans le mensonge où on cherche à réconcilier ou à éviter un problème à quelqu'un. On ne doit pas dépasser les bornes car dès qu'on le fait, on se retrouve pris dans les pièges du mensonge et l'imam Sadiq (as) dit à cet effet : « celui qui cherche à réconcilier n'a pas le profil d'un menteur ».[7] On retient des hadiths qu'il n'est pas permis de mentir n'importe comment parce qu'on essaye de reformer la société, de réconcilier ou de faire la paix entre deux musulmans. Dans ce sens, le mensonge exige le respect de certaines normes et certaines restrictions bien précises.[8]

[1]- Safinat Ul Bahar, Thème Sidq; Kafı, vol 2, page 104, Darul Koutoub al islamiya, Téhéran, 1365 hégire solaire

[2]- Ousoul Kafı, vol 2, page 338

[3]- Tafsir Nemouneh, vol 11, page 413

[4]- Wasa'il Ul Shia, Horr Amili, vol 12, page 255, hadith 16238.

[5]- Ousoul kafı, Koleiny, vol 2, page 342, hadith 18

[6]- Wasa'il Ul Shia, Horr Amili, vol 12, page 252, hadith 16229

[7]- Kafı, Koleiny, vol 2, page 210, hadith 7

[8]- Le site Balagh, Mouchtaba Tehrani